RETRAITES, CHÔMAGE, RSA CONTRE ACTIVITÉ... ASSINDLE GENERALE

JEUDI 9 MARS / 18H30

BOURSE DU TRAVAIL / ANNEXE VARLIN / SALLE HENAFF (RDC) 29 BOULEVARD DU TEMPLE (PARIS 03) / MÉTRO RÉPUBLIQUE

Le capitalisme nous contraint au travail toujours plus longtemps, toujours plus souvent, dans des conditions toujours plus dégradées... **Prenons le temps de vivre et de lutter!**

Hors du dernier carré macroniste et des représentants "responsables" de la gauche et de la droite du capital, le mot d'ordre de l'intersyndicale « Mettre le pays à l'arrêt à partir du 7 mars » met tout le monde d'accord. Comme en 2019, la mobilisation contre la réforme des retraites renferme une contestation plus générale des effets sur nos vies du travail, contraint, souvent discontinu, et mal payé.

Qui a encore une « carrière complète » et sans interruption ? Qui veut ou peut encore, tout le long, travailler 40 heures par semaine, 47 semaines par an, pendant une quarantaine d'années ? De quel travail parle-t-on, et à quels droits ouvre-t-il ?

Après 55 ans, près de la moitié des gens sont au chômage. Dans ces conditions, décaler de deux ans l'âge de départ à la retraite, ce sera prendre des bouts de boulot, ou sinon, s'arrêter avec une décote. Pour beaucoup ce ne sera pas tant travailler deux années de plus qu'attendre deux ans de plus coincés entre Pôle emploi, la CAF, et leurs logiques de contrôle et de sanction financière. Avant cela, pour une majorité de prolétaires, la précarité et l'irrégularité de l'emploi sont déjà la norme depuis longtemps. Le plein emploi précaire se nourrit de mises au pas, de radiations par Pôle emploi, et bien souvent de boulots de moins d'un mois, mal payés et n'ouvrant aucun droit.

Si la réforme des retraites passait, il y aurait, selon les projections gouvernementales, 300 000 allocataires de plus (pension d'invalidité, ARE, ASS ou RSA), sans parler de celles et ceux qui n'auraient aucun droit deux ans de plus - du fait de la conjugalisation des ressources, entre autres.

Les salaires stagnent, les allocations de Pôle emploi sont sabordées par les réformes successives, et bientôt le RSA va être conditionné à une activité imposée à mi-temps

De 2019 à 2022, les réformes de l'assurance chômage ont déjà baissé drastiquement les allocations et la durée d'indemnisation des chômeurs, tout en augmentant de 4 à 6 mois à temps plein le temps de cotisation nécessaire pour (r)ouvrir des droits. En parallèle, le contrôle a été renforcé, visant à rendre la vie au chômage intenable et à obliger ainsi les chômeurs à accepter n'importe quel travail, dans n'importe quelles conditions. Le versement du RSA tend, quant à lui, à être conditionné à une activité imposée de 15 à 20h par semaine, sans droits et sans contrepartie : c'est la subordination, mais sans le salaire!

Autour de Paris, l'Eure et les Yvelines sont concernés. D'ici quelques jours, un quart des allocataires de l'Eure devront se mettre à disposition pendant 6 mois, pour de pseudo-formations, ou auprès de collectivités ou d'entreprises du département s'ils veulent continuer de recevoir une allocation. La Seine-Saint-Denis ne participe pas formellement à « l'expérimentation », pour s'en être désistée, mais elle se saisit de l'occasion pour essayer d'accroître la pression sur les allocataires, quand même.

La contrainte sur la (re)mise au travail se généralise

C'est ce que montrent bien les usages politico-administratifs des « secteurs en tension » dans plusieurs domaines d'intervention publique – même si ceux-ci sont définis par les patrons, en fonction de difficultés de recrutements qu'ils croient pouvoir anticiper à six mois. À Pôle emploi, si le dernier contrat relève des secteurs en tension (bâtiment, restauration par exemple), nous sommes plus souvent contrôlés, plus souvent contraints de se rendre à de pseudo-recrutements collectifs, et plus souvent radiés. S'agissant de la régularisation des sans-papiers par le travail, le projet de loi Darmanin, s'il était adopté, la verrouillerait doublement, à savoir à une seule année - soit le temps des Jeux Olympiques - et aux métiers des secteurs en tension. Au service des patrons, au bon vouloir de la préfecture.

Les prix explosent, les expulsions vont être accélérées

Les difficultés pour se loger sont déjà massives, la part des loyers sur les revenus, et plus largement les charges contraintes, sont en accroissement constant. Dans ce contexte le gouvernement a fait passer la loi Kasbarian : les procédures d'expulsions seront accélérées et élargies, accompagnant la répression accrue sur l'occupation de logements vacants. Les prix explosent, et vont continuer d'augmenter pendant plusieurs mois encore.

Face à cette situation, des collectifs s'organisent et passent à l'offensive dans plusieurs départements

Quelle que soit notre situation actuelle, salariés plus ou moins précaires, avec ou sans papiers, ou bien au chômage, et quelles que soient les raisons pour lesquelles nous sommes au chômage, nous revendiquons d'avoir plus, sans condition, et pour toutes et tous!

Pour réfléchir ensemble à nos modes d'intervention dans le mouvement contre la réforme des retraites, contrer les réformes en cours et gagner de nouveaux droits dans ce moment de mobilisation massive Pour créer des espaces d'auto-organisation, trouver les moyens d'agir collectivement, contre l'atomisation, et contribuer à bloquer la machine capitaliste de mise au travail généralisée

Retrouvons-nous en AG le 9 mars à 18h30!